

Séance d'information sur les
finances communales de la
ville de Gland
2 septembre 2015

- **Péréquation intercommunale**
- **Charges – recettes affectées**
- **Charges fédérales – cantonales – intercommunales**
- **Recettes fiscales**
- **Investissements**
- **Conclusions**



Péréquations financières intercommunales vaudoises

- Contexte
- Mécanisme péréquatif
- Votre commune

- Champ d'application
- Fondements

Mécanisme péréquatif

Facture sociale

Un ensemble de mesures dites sociales

par exemple les aides financières, les mesures de préventions ou encore les subventions aux institutions d'hébergement

(CHF 1.35 md)

~50% à la charge des communes

- Ecrêtage
- Recettes conjoncturelles
- En fonction du potentiel fiscal

~50% à la charge de l'Etat

(CHF 676 mn)

Péréquation directe

Fonds de péréquation

Alimenté par les communes en fonction de leur potentiel fiscal

Couche population

Couche solidarité

Dépenses thématiques

(transports et sylviculture)



Votre commune

Péréquations financières : Gland	En CHF
Facture sociale	
<i>Ecrêtage</i>	0.-
<i>Recettes conjoncturelles (impôts irréguliers)</i>	1'933'646.-
<i>Solde (en fonction du potentiel fiscal)</i>	7'907'111.-
<hr/>	
Sous-total Facture sociale	9'840'757.-
Péréquation directe	
<i>Couche population</i>	- 6'704'729.-
<i>Couche solidarité</i>	0.-
<i>Dépenses thématiques</i>	0.-
<i>Alimentation du fonds de péréquation</i>	10'256'365.-
<hr/>	
Sous-total Péréquation directe	3'551'636.-
Total Péréquation	13'392'393

Charges – recettes affectées

Groupe de charges – recettes qui doivent s'équilibrer.

- Un excédent est obligatoirement viré dans un compte de fonds et ne peut en aucun cas financer les charges du ménage courant.
- Un déficit doit être couvert par un prélèvement sur le compte de fonds ou si nous n'avons pas de réserve, une augmentation des recettes (prix des prestations est à prévoir pour obtenir un équilibre). Si nous n'effectuons pas de modification du prix, prélèvement sur le ménage courant.

Budget 2015 – Charges affectées

• Tourisme	CHF	30.000.--
• Ordures et déchets	CHF	1.519.430.--
• Réseau d'égouts – épuration	CHF	1.652.040.--
• Service des eaux – Sidemo	CHF	1.636.000.--
• Eclairage public	CHF	240.000.--
• Efficacités énergét. & én. renouv.	CHF	363.500.--
• Développement durable	CHF	259.700.--
TOTAL	CHF	5.700.670.-- = 10.05 %

Charges fédérales – cantonales – intercommunales

Il s'agit de charges qui sont facturées suite à un règlement - directive fédérale – cantonale ou dans le cadre d'un regroupement de communes pour l'exécution de tâches particulières.

Pour les associations intercommunales, la Ville de Gland est représentée par un ou plusieurs municipaux – conseillers communaux. Le pouvoir décisionnel est donc délégué.

Charges fédérales – cantonales – intercommunales

Conseil régional	CHF 234.000.--
Bibliothèques – part cantonale	CHF 198.000.--
Subvention Ecole de musique	CHF 133.750.--
Transports publics – partic. Déficit traf. Régional	CHF 612.560.--
Emoluments de perception des impôts	CHF 300.000.--
Péréquation – réforme policière	CHF 1.772.700.--
Service des inhumations	CHF 37.500.--
Défense contre l'incendie	CHF 445.900.--
Protection civile PCI	CHF 230.875.--
Agence d'assurances sociales, ARAS (AVS..)	CHF 182.000.--
Réseau d'accueil des Toblerones (RAT)	CHF 3.197.953.--
Espace Prévention la Côte – Travailleur social	CHF 100.000.--
AVASAD – Assoc. vaud. d'aide et soins à domicile	CHF 1.056.250.--
TOTAL	CHF 8.501.488.-- = 15 %

Marge de manœuvre de la Municipalité sur le budget 2015

Total des charges	CHF 59.737.999.—
./.. Piscine	CHF 793.420.--
./.. Imputations internes	CHF 2.270.420.—
./.. Péréquation directe	CHF 10.256.400.—
./.. Facture sociale cantonale	CHF 9.840.800.—
./.. Comptes affectés	CHF 5.700.670.—
./.. Charges féd. – cant. – interc.	CHF 8.501.488.—
./.. Amortissements obligatoires	CHF 3.477.515.—
Charges d'exploitation sous gestion direct de la Municipalité	CHF 18.897.286.-- = 31.6 %

Postes importants dans le cadre de la marge de manœuvre de la Municipalité

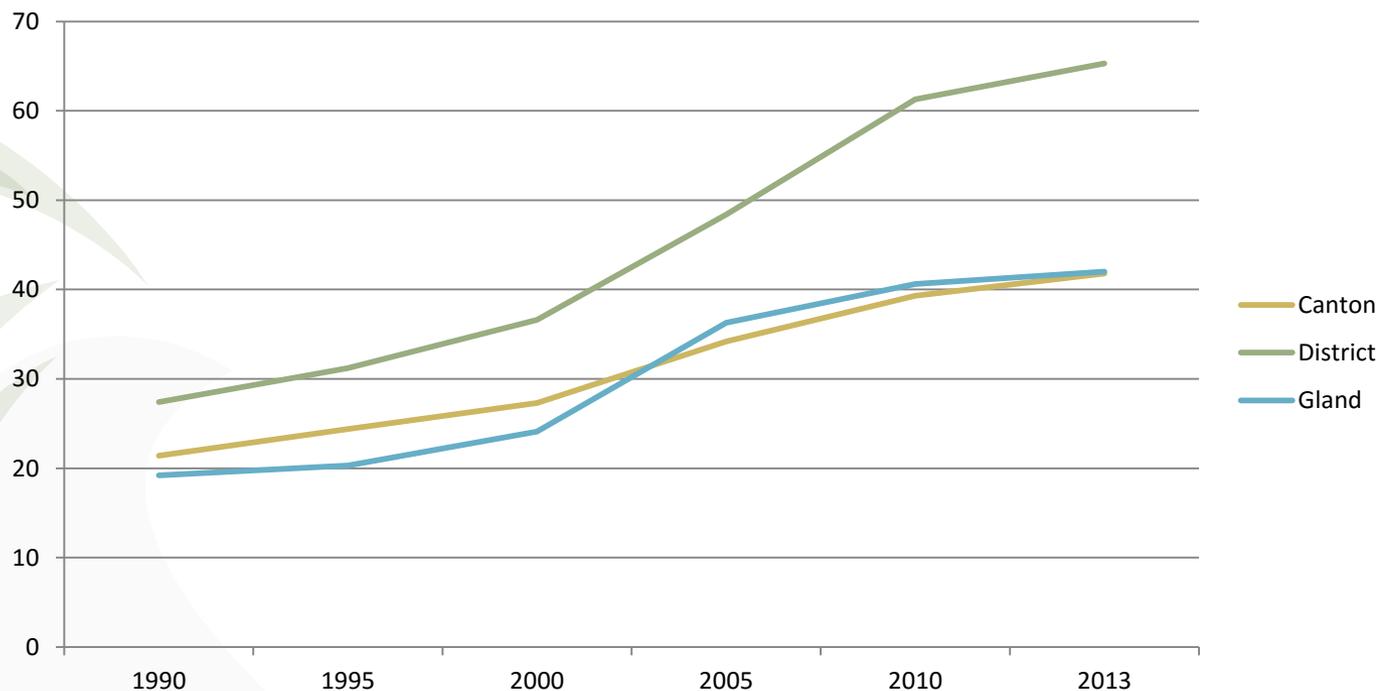
Personnel – autorités – charges soc.	CHF 10.516.870.—
Intérêts des emprunts	CHF 1.520.000.—
Entretiens immeubles – routes – terrains	CHF 2.211.100.—

**La véritable marge de travail de la Municipalité est entre
10 et 15 %**

Répartition des recettes - Budget 2015

Impôts PP – PM	37.703/-	68.2 %
Impôts aléatoires	1.550/-	2.8 %
Revenus patrimoine	1.760/-	3.2 %
Taxes – émoluments – prod. ventes	7.157/-	12.9 %
Remb. canton – ass. comm.	7.152/-	12.9 %

Evolution du point d'impôts par habitant



Investissements avec ou sans charge d'exploitation

Investissements de CHF 1 mio = Charges à prévoir

Intérêts à 1.75 %	CHF	17.500.--
Amortissement 30 ans	CHF	33.300.--
Charges d'exploitation	CHF	?
Total	CHF	50.800.--
1 nouveau poste de travail avec charges sociales env.	CHF	100.000.--

Investissements validés par le conseil communal à ce jour

A ce jour, nous avons des investissements de 19.7 mio qui sont en cours de réalisation.

Sur la base d'une marge d'autofinancement de 4 mio par an, nous pouvons estimer que l'endettement va augmenter de 11 à 12 mio sur les 2 prochaines années

Relevons que nous sommes dans une période de taux TRES bas, ce qui rend le coût des investissements relativement faible.

Investissements régionaux

Préavis en cours auprès de toutes les communes du district pour une validation avant fin mars 2016

- Investissements avec : Cercle porteur et Cercle solidaire
- Objet qui doit avoir un véritable intérêt régional
- Pour le cercle solidaire : Maxi 1 pt d'impôt par an
- Durée : du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2019 puis à reconfirmer au niveau des différentes communes

1 pt d'impôt représente env. CHF 540.000.--

Sur quelles charges la Municipalité peut-elle agir...

- Entretien des bâtiments – du mobilier – des routes – des espaces de loisir – de sport
- Suppression de prestations pour la jeunesse – la culture – la population – transports publics – patinoire
- Refus nouvelles prestations demandées par la population – CC – services
- Gel des engagements du personnel communal

Des économies sont toujours possibles mais elles ont des conséquences sur la qualité de vie – des prestations fournies à la population – des surcoûts à moyen terme

Sur quelles recettes la Municipalité peut-elle agir...

- Recettes fiscales
- Taxes - émoluments
- Revenus du patrimoine (locations)

Quelles mesures concrètes effectue la Municipalité dans le cadre de son activité

- Priorisation des investissements – préavis présentés au CC
- Vérification de la relation entre plus-values pour les citoyens et coût pour tous les nouveaux projets
- Distinction entre charges récurrentes et sporadiques dans le cadre du budget
- Regard critique sur toutes les charges maîtrisables
- Adaptation du personnel communal en regard de la charge de travail démontrée – de certaines exigences légales

La parole est à vous

Merci de votre attention

Gianni Saitta – Economiste, Conseiller en finances publiques

021.557.81.37 – gianni.saitta@ucv.ch

www.ucv.ch

Daniel Collaud – Municipal des finances – Ville de Gland

079-515.68.30 d.collaud@gland.ch